

Commission de la recherche
Séance du 29 mai 2017

Délibération n°1
Portant approbation du procès-verbal du 24 avril 2017

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

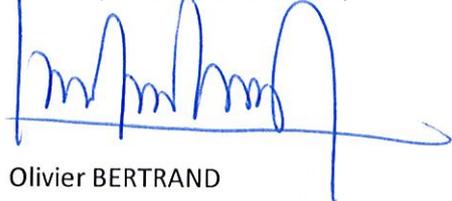
Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 37	Pour : 28
Nombre de membres présents : 22	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 9	Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017.

Le vice-président Recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 02 septembre 2017
Notifié le : 15 septembre 2017